

SPECIALITE : Conduite de véhicules

**OPTION : Conduite de véhicules légers
(catégories tourisme et utilitaires légers)**

Ce conducteur est chargé de la conduite de véhicules dont le PTAC n'excède pas 3,5 tonnes. Ces véhicules peuvent être des utilitaires dans lesquels sont rangés les outils. Le conducteur réalise des chargements et déchargements.

Le conducteur est responsable dans la conduite du véhicule, le respect des règles de sécurité, dans l'utilisation des équipements du véhicule et le contrôle préventif de celui-ci.

I – CONNAISSANCES DE BASE :

Le conducteur de véhicules légers doit avoir des connaissances :

- Sur les principes courants de fonctionnement des moteurs et des véhicules,
- Sur les notions de mécanique
- Sur le rôle du carnet de bord et l'échéancier d'entretien d'un véhicule
- ...

Le conducteur de véhicules légers doit être capable de :

- Respecter les règles de la circulation routière,
- D'appliquer les règles et les consignes de sécurité.
- D'effectuer le contrôle et l'entretien quotidien du véhicule (freinage, gonflage, niveaux,...)
- ...

II – MISE EN ŒUVRE :

- Conduire avec habileté et prudence des véhicules de tourisme ou des utilitaires légers
- Rendre compte de son activité,
- Charger un véhicule léger en répartissant la charge
- Prendre les mesures d'urgence en cas d'incident ou d'accident
- Diagnostiquer une panne de premier niveau
- ...

III – HYGIENE ET SECURITE DU TRAVAIL

- Utiliser les gestes et postures adaptées et appliquer les protocoles de sécurité.
- Signaler l'accident pour éviter son aggravation.
- Collecter les renseignements nécessaires et alerter les services d'intervention.
- Porter les secours en fonction des nécessités et de ses connaissances.
- Renseigner le constat amiable et le transmettre dans le délai imparti.
- Relater à la hiérarchie, de façon concise, écrite ou orale les circonstances de l'accident et ses conséquences.
- Connaître les notions de base d'hygiène et de propreté.
- ...